

# Les installations terminales embranchées

## Un accès direct au réseau ferré

En 2016, 32,6 milliards de tonnes-kilomètres de marchandises ont transité sur le réseau ferré national, soit 4,9 % de moins qu'en 2015<sup>(1)</sup>. L'une des manières d'accéder à ce réseau ferré national, pour une entreprise qui souhaite expédier ou recevoir des marchandises, est de disposer d'une installation terminale embranchée (ITE). Celles-ci permettent en effet le transit de près de 80 % des tonnages transportés par voie ferrée<sup>(2)</sup>.

### Définition<sup>(3)</sup>

Une installation terminale embranchée (ITE) est un ensemble de biens d'équipements et d'installations de logistique ferroviaire reliées directement par aiguille aux voies du réseau ferré national (RFN).

### Description d'une ITE

Une ITE se présente comme une voie ferrée qui s'embranch, *via* un aiguillage, au réseau ferré national. La première partie de celle-ci, comprenant notamment les aiguillages de raccordement et les installations de protection correspondantes, est gérée et entretenue par SNCF Réseau, qui en est propriétaire. La deuxième partie, qui permet l'accès à l'entreprise (ou à la zone d'activités), appartient directement à l'entreprise (ou au gestionnaire de la zone d'activités) qui en assure la gestion et l'entretien (voir schéma page suivante).

Près de 1 400 ITE sont actives sur l'ensemble du territoire national<sup>(3)</sup>.

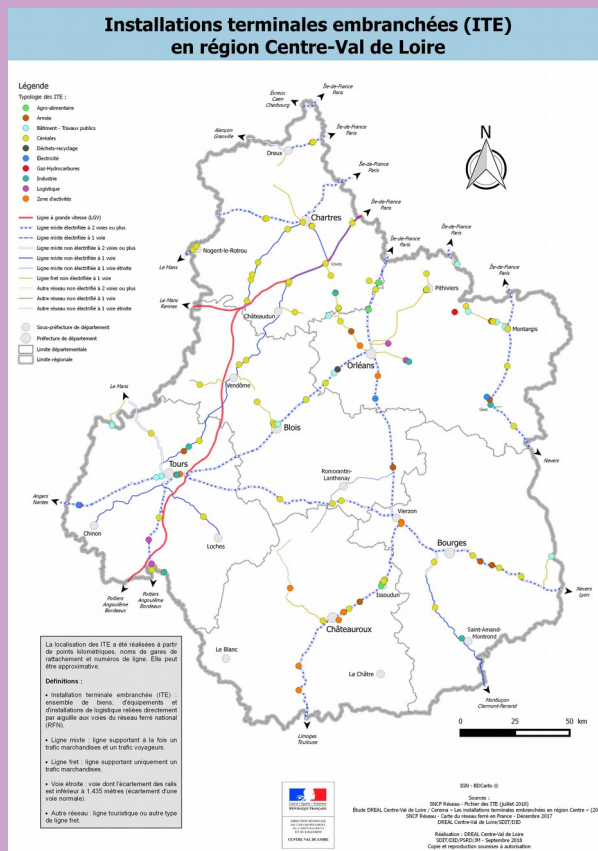
### Les ITE en région Centre-Val de Loire

On comptait, en 2014<sup>(4)</sup>, 153 ITE actives (et 14 inactives) en région, dont 66 généraient du trafic ferroviaire. Trois millions de tonnes de marchandises étaient alors expédiées (ou reçues) depuis ces sites privés, des céréales dans leur très grande majorité (95 % des flux).

Du fait des contraintes propres à ces installations, la tendance actuelle est à la résiliation des conventions de raccordement. Ainsi, 121 ITE actives sont recensées mi-2018<sup>(5)</sup>, soit une diminution de 22 % de leur nombre en 4 ans. Toutefois, malgré le recul de nombre d'ITE, celles-ci ont généré près de 4 millions de tonnes de flux en 2017<sup>(5)</sup> (soit une hausse d'un tiers en 4 ans). Dans cette grande région agricole, le secteur céréalier représente encore près de 88 % des volumes concernés.



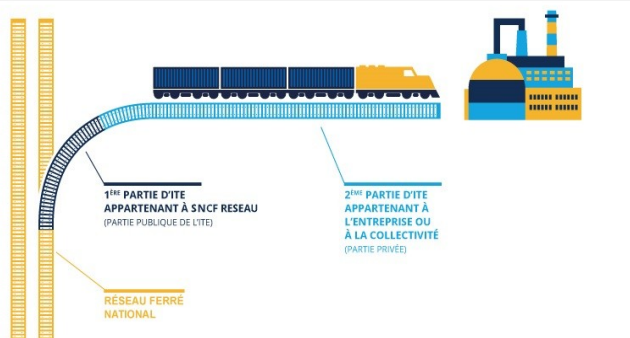
### En Centre-Val de Loire



Répartition des ITE en 2018, par activités



## SCHÉMA D'UNE INSTALLATION TERMINALE EMBRANCHÉE (ITE)



© SNCF Réseau



## Les aides disponibles

En janvier 2018, la Commission Européenne a autorisé<sup>(6)</sup> la France à mettre en place une stratégie d'**investissement dans les ITE**, afin de rétablir la concurrence entre les transports routier et ferré. Dotée d'un budget de 60 millions d'euros sur 5 ans, cette aide pourra être attribuée par les collectivités territoriales, voire l'État, au bénéfice des entreprises.

Cette aide est apportée soit pour l'extension ou la rénovation d'une ITE existante, soit pour la création d'une ITE nouvelle ou la réactivation d'une ITE non utilisée. Elle ne peut dépasser 50 % des coûts d'investissement éligibles, dans la limite de **2 millions d'euros** pour le 1<sup>er</sup> cas et **2,5 millions** dans le 2<sup>e</sup> cas.

Cette subvention est attribuée au cas par cas et conditionnée par la fourniture d'une analyse des flux, des prévisions de trafic, l'engagement du bénéficiaire à générer du trafic ferroviaire pendant 5 ans au minimum et sous réserve d'un contrôle de l'effectivité des travaux.

## Créer une ITE

Pour une entreprise qui souhaiterait créer une ITE à son profit, plusieurs étapes sont à réaliser, en lien avec SNCF Réseau<sup>(3)</sup> :

- 1/ Étude de la **pertinence** du projet et de la **faisabilité** du raccordement.
  - Vérifier que l'installation est pertinente pour l'entreprise et que le raccordement sur le RFN est techniquement réalisable en toute sécurité.
- 2/ Étude d'**initialisation**
  - Préciser la conception de la 1<sup>re</sup> partie de l'ITE en tenant compte du volume de trafic prévisionnel.
- 3/ Phase **avant-projet** puis **projet**
  - Signature d'une convention de financement pour la création de la 1<sup>re</sup> partie de l'ITE et d'un engagement de principe à souscrire une convention de raccordement.
- 4/ **Travaux** de construction
- 5/ Signature de la **convention de raccordement**
  - Cette convention définit les conditions administratives, techniques et financières relatives à la gestion de l'ITE.
- 6/ **Mise en service**
- 7/ Choix d'une **entreprise ferroviaire et exploitation**

## Chiffres clés

**2 075 km** de lignes ferroviaires exploitées en Centre-Val de Loire au 31 décembre 2016<sup>(7)</sup>

**121** installations terminales embranchées actives en région en 2018, sur près de **1 400** en France

**4 millions de tonnes** de marchandises transportées au départ ou à l'arrivée des ITE de la région en 2017

**2,5 millions d'euros**, le montant maximal d'aide pour la création d'une ITE

Rédigé par : Fabien GUILLEMAUT  
DREAL Centre-Val de Loire/SDIT/DID  
Date : Septembre 2018

### Pour en savoir plus :

- Le site de SNCF Réseau : [www.sncf-reseau.fr](http://www.sncf-reseau.fr) ;
- SYSTRA [pour DREAL Midi-Pyrénées, CCIR Midi-Pyrénées, RFF/direction territoriale Midi-Pyrénées], [Concevoir le raccordement d'un parc d'activités ou d'une entreprise au réseau ferré national : guide à l'attention des porteurs de projets](#), décembre 2014 ;
- CEREMA [pour DREAL Centre-Val de Loire], [Les installations terminales embranchées en région Centre](#), 2014.

### Sources :

- (1) CGDD/SDES/Observation et statistiques du ministère de la Transition écologique et solidaire, [Chiffres clés du transport – édition 2018](#), mars 2018
- (2) RFF, Direction régionale Midi-Pyrénées, [Le chemin de fer dans l'entreprise...](#), novembre 2012
- (3) SNCF Réseau, [Installations terminales embranchées \(ITE\)](#)
- (4) CEREMA [pour DREAL Centre-Val de Loire], [Les installations terminales embranchées en région Centre](#), 2014
- (5) d'après SNCF Réseau, direction territoriale Centre-Val de Loire, juillet 2018
- (6) Courrier du 3 janvier 2018 de la Commission européenne au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères → [lire en ligne](#)
- (7) CGDD/SDES/Observation et statistiques du ministère de la Transition écologique et solidaire, [Mémento de statistiques des transports](#), novembre 2017

Credits photos : SNCF Réseau

